



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 OCTOBRE 2023, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée, pour la période du 15 octobre 2023 au 15 avril 2024.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

DONNÉ À CHERTSEY ce 18^e jour du mois d'octobre 2023.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier